

# INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE 2011/2012

NOM et PRÉNOM(S) ÉLÈVE(S)	Date de naissance	CLASSE FRÉQUENTÉE

NOM et PRÉNOM du RESPONSABLE LÉGAL : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

**N° ALLOCATAIRE CAF ou MSA (A FOURNIR IMPERATIVEMENT) :** \_\_\_\_\_

**DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT ET INSCRIRE** à la garderie à compter du : \_\_\_\_\_

mon ou mes enfant(s) désigné(s) ci-dessus, les jours suivants = cochez sur le tableau ci-dessous les jours de présence de votre ou vos enfant(s) dans la semaine :

LUNDI		MARDI		JEUDI		VENDREDI	
MATIN	SOIR	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR

Ce tableau tient lieu d'inscription pour l'année scolaire. En cas de modification, prévenir les responsables, pendant les horaires de l'accueil de loisirs.

TARIFS MATIN et SOIR	1 enfant	2 enfants	3 enfants
MOIS	15 €*	25 €*	35 €*
Occasionnel 1à 2 fois/ semaine	10 €* par Enfant		

**\* Modification des tarifs possible à partir de septembre 2011.**

**EN CAS d'URGENCE, PENDANT LES HORAIRES DE l'Accueil de loisirs (7 H 20 à 9 H et 17 H à 18 H 30, PERSONNE(S) A PRÉVENIR :**

↳ NOM et PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

<b>EN CAS D'ACCIDENT, J'AUTORISE LE TRANSPORT DE MON ENFANT EN CLINIQUE ou au CENTRE HOSPITALIER DE PERPIGNAN (SELON LES APPRECIATIONS DES SECOURS)</b>
<b><u>PRESENCE D'ALLERGIE (s) ou PRESCRIPTIONS PARTICULIERES</u></b>

**NOM et NUMÉRO de TÉLÉPHONE du MÉDECIN TRAITANT de L'ENFANT :**

EN CAS D'EMPÊCHEMENT, NOM, PRÉNOM, ADRESSE et N° DE TÉLÉPHONE de la personne qui récupérera votre (vos) enfant(s) : \_\_\_\_\_

SAINT-NAZAIRE, le \_\_\_\_\_ Signature,

**Règlement au dos dûment signé.**

**RÈGLEMENT DU FONCTIONNEMENT  
ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE  
2011 / 2012**

L'Accueil de Loisirs Périscolaire se déroule dans les locaux de l'École Élémentaire, pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire :

- **Le matin** : de 07 h 20 à 09 h 00
- **Le soir** : de 17 h 00 à 18 h 30

Les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire devront **OBLIGATOIREMENT ETRE ACCOMPAGNES LE MATIN A L'ANIMATEUR DU CLSH ET NON AU PORTAIL DE L'ÉCOLE.**

Les parents sont priés de respecter scrupuleusement ces horaires.

**En dehors des horaires d'ouverture, la responsabilité des agents d'animation chargés du fonctionnement de l'Accueil de loisirs sera dérogée.**

Ce service est réservé aux enfants dont **les deux parents, ou dont le parent isolé travaillent, certificats de travail, carnet de vaccinations et assurance Extrascolaire&périscolaire à joindre obligatoirement à la fiche d'inscription lors de la permanence tenue en Mairie fin juin.**

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

Chaque enfant doit adopter un comportement discipliné, respecter l'état et la tranquillité du lieu où il est accueilli pendant le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs. Il doit également respecter les personnes de l'encadrement, ainsi que ses camarades. En conséquence, le Maire se réserve le droit d'exclure de l'Accueil de Loisirs, temporairement ou définitivement, tout enfant indiscipliné, après avoir préalablement notifié sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception à la famille.

**Le règlement de l'Accueil de Loisirs s'effectuera vers le 10 de chaque mois pour le mois précédent après réception d'une facture, de préférence par prélèvement automatique, sur la base de fiches de présence complétées journalièrement par les responsables.**

**Tout retard de paiement annulera l'inscription de l'enfant pour les mois suivants jusqu'à régularisation.**

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'exclusion disciplinaire temporaire ou définitive.

**TARIFS MENSUELS DE L'ACCUEIL de LOISIRS :**

<b><u>ACCUEIL DU MATIN ET/OU DU SOIR</u></b>	Nbre d'enfant	<b><u>1 enfant</u></b>	<b><u>2 enfants</u></b>	<b><u>3 enfants</u></b>
	Tarif	15 €* 15 €*	25 €* 25 €*	35 €* 35 €*
	Tarif occasionnel 1 à 2 fois/semaine	10 € * par enfant		

**\* Modification des tarifs possible à partir de SEPTEMBRE 2011**

NB : Le prix du repas comprend le temps d'animation assuré par le délégataire entre 12h00 et 14h00.

➤ Les inscriptions pour l'année 2011/2012 s'effectueront en Mairie uniquement du Mercredi 22 juin au Vendredi 01 juillet 2011 (horaires Mairie) sur la base d'un dossier complet, au delà de ce délai toute nouvelle inscription ne prendra effet qu'à partir du 03 Octobre 2011.

Nom du responsable légal : \_\_\_\_\_  
SAINT-NAZAIRE, le

Signature